

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ARTAGNAN EN FEZENSAC

Séance du mardi 01 avril 2025

Délibération N° DE 2025 019

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
45	29	34
Date de la convocation : 20/03/2025		
Pour	Contre	Abstention
34	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le un avril deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, SALLE DES FETES DE PRENERON, sous la présidence de Barbara NETO.

Présents : COELHO Véronique, DARROUX Daniel, CAZE Mauricette, DUCES Philippe, THEULÉ Jean Claude, LIVIERO Stéphane, THIEUX LOUIT Véronique, BROSSARD Sandrine, DAUGÉ Jean-François, LABRIFFE Pierre, VILLENEUVE William, SERRALTA Brigitte, FAVAREL Guy, DESENLIS Benoît, COSTES Jean-Charles, LASPORTES Bernard, ANDRIEU Philippe, PACHÉ Robert, NETO Barbara, CAMAZZOLA Robert, BRANA Véronique, CAVALIERE Andrew, CUEILLENS Caroline, JAFFRES Victor, FAUCHÉ Gisèle, GUICHARD Gilles, GOULU-MARTINAT Chantal, OSPITAL Jean-Jacques, LAPLANE-SOTUM Corinne

Représentés : ARQUE Nadine représentée par LASPORTES Bernard, CAILLAVET Isabelle représentée par ANDRIEU Philippe, CHAULET Anthony représenté par NETO Barbara, GEYRES Laurent représenté par BRANA Véronique, NARRAN Béatrice représentée par OSPITAL Jean-Jacques

Absents et Excusés : DOAT Jean-Pierre, MIMALÉ Gérard suppléé par CAZE Mauricette, RAFFIN Hubert, CAHUZAC Philippe, CANTAN Philippe, MENAL Pierrette suppléée par COSTES Jean-Charles, PERES Daniel, KLUCZYNSKI Lara, CAUQUIL Axel, BRAZZALOTTO Christine, COUDERC Vanessa, ANTONELLO Pierre, ROSELL Amaud

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Guy FAVAREL est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Délibération sur le budget primitif - CTE DE CNES D ARTAGNAN EN FEZENSAC 2025

La Présidente présente le rapport suivant :

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2025 de la CTE DE CNES D ARTAGNAN EN FEZENSAC,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,
 Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la CTE DE CNES D ARTAGNAN EN FEZENSAC pour l'année 2025 présenté par sa Présidente,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 7 257 603,38

En dépenses à la somme de : 7 257 603,38

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	478 148,52
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 265 000
014	Atténuations de produits	1 120 869,03
042	Section à section	394 861,14
65	Autres charges de gestion courante	2 927 263,53
66	Charges financières	63 500,51
67	Charges spécifiques	0
68	Dot. aux amortissements et provisions	400
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	6 250 042,73

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 685 731,3
042	Section à section	24 278,87
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	90 000
73	Impôts et taxes	1 286 832,77
731	Fiscalité locale	2 169 010,79
74	Dotations et participations	927 189
75	Autres produits de gestion courante	67 000
77	Produits spécifiques	0
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		6 250 042,73

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	882 464,27
001	Solde d'exécution section investissement	100 817,51
040	Section à section	24 278,87
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 007 560,65

RECETTES

Date de transmission de l'acte: 09/04/2025

Date de reception de l'AR: 09/04/2025

032-243200607-DE_2025_019-DE

A G E D I

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	612 699,51
040	Section à section	394 861,14
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 007 560,65

ADOpte A L'UNANIMTE.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Barbara NETO
Président de séance



Guy FAVAREL
Secrétaire de séance

Publié le 9/04/25
Transmis à la Préfecture le 9/04/25